

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

1599^e SÉANCE : 23 NOVEMBRE 1971

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1599)	1
Souhaits de bienvenue au représentant de la République populaire de Chine	1
Remerciements au Président sortant	9
Adoption de l'ordre du jour	10
Plainte du Sénégal :	
Rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité créée conformément à la résolution 294 (1971)[S/10308]	10

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SEANCE

Tenue à New York, le mardi 23 novembre 1971, à 15 h 30.

Président : M. Eugeniusz KULAGA (Pologne).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Burundi, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Nicaragua, Pologne, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Somalie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1599)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte du Sénégal :

Rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité créée conformément à la résolution 294 (1971) [S/10308].

Souhaits de bienvenue au représentant de la République populaire de Chine

1. Le **PRESIDENT** : En ma qualité de président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, j'ai à la fois l'agréable devoir et le grand honneur de souhaiter la bienvenue au représentant permanent de la Chine, l'ambassadeur Huang Hua, ainsi qu'à ses collègues, à l'instant même où ils viennent occuper au Conseil de sécurité le siège qui leur revient en tant que l'un des cinq membres permanents du Conseil.

2. Nous avons tous présents à l'esprit les termes de la résolution 2758 (XXVI) par laquelle, le 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a décidé de rétablir la République populaire de Chine dans tous ses droits et de reconnaître les représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine aux Nations Unies. Le fait qu'aujourd'hui la Chine revienne au Conseil de sécurité est incontestablement un événement de grande importance pour l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier. Avec le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits, la justice est rétablie et le réalisme politique, qualité essentielle à l'organe des Nations Unies principalement responsable de la paix et de la sécurité internationales, prévaut.

3. En souhaitant la bienvenue au représentant de la Chine, je me sens particulièrement privilégié de pouvoir saluer ici l'ambassadeur Huang Hua. Je suis convaincu que tous les membres du Conseil de sécurité se félicitent comme moi que la République populaire de Chine ait choisi une personnalité aussi distinguée pour représenter le grand peuple chinois au Conseil de sécurité. Car, Excellence, vous

n'arrivez pas ici en inconnu; votre réputation de diplomate qui joint à sa grande expérience une connaissance approfondie de l'histoire et de la pratique des relations internationales vous a précédé. Je suis certain d'interpréter les sentiments des membres du Conseil en exprimant l'espoir que la République populaire de Chine apportera sa pleine contribution à la réalisation des tâches et du mandat du Conseil de sécurité et, donc, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Conseil compte sur votre active contribution pour la réalisation de ces tâches. Permettez-moi, en ma qualité de président, de vous assurer que ma coopération vous est acquise.

4. J'espère, Messieurs, que vous me permettrez d'user des privilèges que m'accorde la présidence pour ajouter quelques mots au nom de la POLOGNE. Au cours des 22 dernières années, la Pologne a constamment et fermement défendu les droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. A notre avis, donc, la décision de l'Assemblée générale constitue la reconnaissance, due depuis si longtemps, de la réalité politique créée par les changements révolutionnaires qui ont eu lieu en Chine en 1949. Cette décision est une victoire contre la politique irrationnelle de certains Etats tendant à isoler le grand peuple chinois et à nier les droits de la République populaire de Chine au sein des Nations Unies et de la communauté internationale.

5. Je voudrais, au nom du Gouvernement de la République de Pologne, présenter nos cordiales félicitations à la République populaire de Chine à l'occasion du rétablissement de ses droits au sein des Nations Unies et de sa venue au Conseil de sécurité. La délégation polonaise désire exprimer la conviction de son gouvernement que la participation de la République populaire de Chine aux activités de notre organisation en général, et du Conseil de sécurité en particulier, contribuera à la réalisation des buts et principes des Nations Unies, à savoir le renforcement de la sécurité internationale et la promotion de la coopération entre les nations dans l'intérêt de la paix et du progrès dans le monde.

6. M. FARAH (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque ma délégation a soulevé la question de la représentation légitime de la Chine à la 1565^{ème} séance du Conseil le 9 février dernier, elle a attiré l'attention sur la situation absurde résultant du fait que le Conseil refusait de reconnaître les changements politiques dramatiques qui avaient eu lieu en Chine après la révolution victorieuse du peuple chinois en octobre 1949. Comme le Conseil s'entêtait à reconnaître les représentants d'un régime qui

n'exerçait plus aucune autorité sur le peuple chinois, il avait créé une situation dénuée de fondement en droit, en équité et en bon sens.

7. Ma délégation a alors exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité reprenne l'étude de la question de façon que l'illogisme et l'injustice ne puissent plus affecter la foi des peuples dans les Nations Unies. Mon gouvernement est heureux de constater que ce temps est arrivé. Aujourd'hui, c'est un honneur pour nous de voir les vrais représentants de la Chine prendre la place qui leur revient au Conseil et de leur souhaiter la bienvenue.

8. Personne ne peut prétendre savoir ce qui se serait passé autrefois si les Nations Unies avaient traité la question de la représentation de la Chine de façon aussi pratique qu'elles l'ont fait lorsqu'il s'agissait d'autres cas de représentations rivales dont elles ont été saisies. Mais il est évident que, pendant 22 ans, les Nations Unies se sont privées de la présence d'une nation dont l'opinion avait une importance vitale pour résoudre de façon satisfaisante les graves problèmes de la guerre et de la paix. Sans la présence de la nation la plus peuplée du monde, le véritable équilibre des puissances dans la vie internationale ne se reflétait pas aux Nations Unies. Sans la Chine, nous nous sommes privés de la voix d'un pays dans lequel la sagesse et la discipline d'une des civilisations les plus vieilles et les plus respectées du monde ont été adaptées par un effort national considérable pour répondre aux besoins du XXème siècle, un siècle dont la caractéristique dominante est la lutte contre les privilèges et pour les droits de l'homme de la rue.

9. Si les Nations Unies ont profité de la leçon qui impliquait la question de la Chine, elles traiteront les autres questions, telles que celles de l'Afrique australe et du Moyen-Orient, avec l'honnêteté et le respect des principes de la Charte qui viennent de triompher ainsi.

10. Ma délégation pense que la sagesse collective des Nations Unies, qui se rapprochent maintenant du but de l'universalité, pourra agir de façon plus efficace qu'autrefois pour résoudre les nombreux problèmes qui menacent encore la paix internationale. Le Conseil de sécurité sera certes renforcé et mieux à même de s'acquitter de son rôle essentiel : celui de faire la paix et de maintenir la paix maintenant que la légalité d'aucun de ses membres n'est plus en doute.

11. L'un des aspects les plus significatifs de la présence des représentants de la Chine aux Nations Unies est que, pour la première fois depuis 1949, le Conseil de sécurité est constitué comme il se doit. Il reflète ainsi de façon réaliste la structure du pouvoir mondial, qui constitue une base indubitable de son autorité. C'est le moment pour tous les Etats Membres, et plus particulièrement pour les membres permanents du Conseil de sécurité, d'examiner l'attitude qui a prévalu à l'égard du caractère et du rôle du Conseil qui, seul, peut assurer l'efficacité des Nations Unies. Par exemple, la tendance de membres du Conseil de sécurité à penser qu'ils n'étaient pas tenus de respecter une décision de la majorité s'ils avaient eux-mêmes voté contre ou s'ils s'étaient abstenus sur quelque question a souvent affecté l'efficacité de notre organisation. Ce genre d'attitude est incompatible avec un plein engagement à respecter la règle

du droit international. Une fois que le Conseil a pris une décision, elle a valeur obligatoire pour tous les Etats Membres tant que cette résolution est en vigueur. Les objectifs des Nations Unies et l'autorité de son organe le plus puissant ne peuvent trouver d'expression pratique que grâce au consensus ou au vote majoritaire. Si ce principe élémentaire de la démocratie n'est pas respecté au niveau le plus haut, alors la confiance dans les Nations Unies sera fortement affectée. De même, les Etats qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité doivent se sentir liés par ses décisions.

12. La Cour internationale de Justice a fait à ce sujet un commentaire très juste. Ce commentaire a été émis dans le contexte de la question de la Namibie, mais il s'applique de façon générale au caractère et au rôle du Conseil de sécurité. La Cour a estimé que, "lorsque le Conseil de sécurité vote une décision en application de l'Article 25, conformément à la Charte, il incombe aux Etats Membres de se conformer à cette décision, notamment aux membres du Conseil de sécurité qui ont voté contre elle [ou qui se sont abstenus] ... Ne pas l'admettre serait priver cet organe principal des fonctions et pouvoirs essentiels qu'il tient de la Charte¹".

13. Les Nations Unies ont enfin agi conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte en traitant l'une des questions qui ont le plus donné lieu à controverse au cours de ces deux dernières décennies, c'est-à-dire le rétablissement des droits de la République populaire de Chine aux Nations Unies. En souhaitant la bienvenue aux représentants de la Chine au Conseil de sécurité, ma délégation espère voir l'aube d'une nouvelle ère caractérisée par une attitude juste de la part de toutes les nations à l'égard des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

14. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à m'associer à vous pour souhaiter la bienvenue, au Conseil de sécurité, aux représentants de la République populaire de Chine. C'est un événement que nous avons dû attendre longtemps et nous pensons qu'il est juste que l'équilibre véritable des membres du Conseil de sécurité soit rétabli. Ma délégation se réjouit à l'idée de travailler avec nos nouveaux collègues.

15. M. ORTIZ DE ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Mes premières paroles auront pour but d'adresser au représentant du Nicaragua, l'ambassadeur Sevilla Sacasa, nos félicitations sincères pour la façon brillante dont il a exercé la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre. Pendant ce mois, le Conseil a tenu plusieurs réunions sur des questions aussi importantes que difficiles et c'est grâce aux efforts, à la sagesse et au tact de l'ambassadeur Sevilla Sacasa que les négociations et les débats ont mené à une bonne conclusion. Il a ainsi mérité toute notre gratitude.

16. De même, Monsieur le Président, je désire vous adresser les meilleurs vœux de la délégation argentine et ses

¹ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, Avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, par. 116.*

félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes persuadés que votre expérience et vos qualités personnelles bien connues se manifesteront une fois de plus dans la façon dont vous dirigerez nos débats.

17. Lors de la 1982^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, le 15 novembre dernier, le Président du Groupe de l'Amérique latine, parlant au nom des nations qui en font partie, a souhaité la bienvenue à la République populaire de Chine dans l'Organisation des Nations Unies. Bien que l'ambassadeur Molina, du Costa Rica, ait fort bien exprimé nos sentiments à ce moment-là, nous désirons aujourd'hui répéter à la délégation de la République populaire de Chine les souhaits de bienvenue de la délégation de l'Argentine.

18. Les conversations qui ont commencé à Bucarest il y a près de trois mois entre les représentants de l'Argentine et ceux de la Chine populaire en vue de régulariser les relations diplomatiques et commerciales entre ces deux pays ont constitué un dialogue franc et positif. C'est avec la même franchise que nous désirons maintenant exprimer notre certitude dans le fait que la participation de cet Etat dont la population est la plus nombreuse du monde va combler une lacune et rendre les Nations Unies vraiment universelles. De plus, nous pensons que sa présence aura une signification vraiment constructive et nous permettra de mettre en oeuvre les nobles buts et principes que la Charte de San Francisco nous a imposés. Les peuples sont fatigués des divisions stériles et ils souhaitent la paix. Une des responsabilités primordiales incombant à tous les pays ici représentés et à chacun d'eux, quelles que soient leur taille ou leur puissance, c'est de contribuer à éliminer ces divisions en s'efforçant de trouver des solutions équitables aux graves problèmes qui affectent la communauté internationale, ce dans le cadre d'une fraternité harmonieuse et dans le respect le plus absolu des conditions, des caractéristiques et des systèmes propres à chaque nation.

19. Au cours de leurs 25 premières années d'existence, les Nations Unies ont fait beaucoup, tant dans le domaine des réalisations concrètes que pour établir un climat dans lequel il était possible de surmonter les divergences de vues. Sur la voie longue et difficile qu'elles ont encore à parcourir pour atteindre cet objectif, la République populaire de Chine est appelée à jouer un rôle historique décisif. En souhaitant la bienvenue à ses représentants, avec à leur tête l'ambassadeur Huang Hua, nous voulons leur promettre la coopération de la délégation de l'Argentine dans une aussi vaste entreprise.

20. La délégation de la Chine populaire participe aujourd'hui pour la première fois aux travaux du Conseil. Le moment est opportun, à mon avis, pour adresser un message spécial à notre vénéré secrétaire général, U Thant, qui a tant défendu le rétablissement des droits de la Chine au sein de notre organisation. Nous lui adressons nos vœux les plus cordiaux de prompt guérison et espérons le compter parmi nous au plus tôt.

21. Le **PRESIDENT** : Je remercie le représentant de l'Argentine des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

22. **M. VINCI (Italie)** [*interprétation de l'anglais*] : Le caractère exceptionnel de la séance d'aujourd'hui m'incite à

rompre avec une longue habitude de ma délégation, celle de ne pas prodiguer de compliments. Je commencerai donc par vous féliciter, Monsieur le Président. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir fait preuve du tact et de la discrétion qu'exigeaient des circonstances exceptionnelles; vous avez donné toute la mesure de ces qualités en dirigeant nos travaux au cours de ce mois de novembre qui arrive à son terme.

23. Au cours de précédentes réunions, j'ai déjà eu l'occasion de dire toute l'estime et la reconnaissance que nous portons à votre éminent prédécesseur. Je souhaite cependant renouveler notre hommage particulier à M. Sevilla Sacasa, l'ambassadeur du Nicaragua, qui a présidé nos travaux avec une compétence et une clairvoyance certaines au cours de l'une des sessions les plus difficiles et les plus importantes du Conseil.

24. Il y a un peu plus d'une semaine, j'ai eu l'occasion de souhaiter officiellement la bienvenue au nom de mon gouvernement à la délégation de la République populaire de Chine, à la 1982^{ème} séance plénière de l'Assemblée, séance mouvementée au cours de laquelle cette délégation a pris sa place légitime au sein des Nations Unies. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déclaré en ce jour historique; mais la présente séance fera date dans la vie de notre organisation, cette séance où, en occupant officiellement son siège permanent et en se joignant à nous au Conseil de sécurité, la République populaire de Chine vient donner une dimension nouvelle à l'existence même et aux activités de cet organe essentiel des Nations Unies.

25. Je partage donc les sentiments que vous avez exprimés, Monsieur le Président, ainsi que les précédents orateurs, en soulignant la portée historique de cet événement, car je suis convaincu que plus la composition du Conseil se rapprochera des réalités du monde d'aujourd'hui, plus il pourra agir de manière efficace en faveur de la paix et de la sécurité. Une mesure importante et attendue depuis longtemps a enfin été prise aujourd'hui. Nous nous en félicitons et je suis certain que sa portée n'échappera pas à l'ensemble des Etats Membres, et notamment à ceux qui, depuis longtemps, affirment que la composition du Conseil de sécurité affecte directement les possibilités de renforcer la paix et la sécurité dans le monde entier, tâche dont le Conseil porte la responsabilité principale.

26. En même temps, je voudrais me joindre à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux représentants de la Somalie, du Royaume-Uni et de l'Argentine, pour souhaiter une très cordiale bienvenue à notre nouveau collègue, Son Excellence l'ambassadeur Huang Hua. Il compte à son actif des réalisations impressionnantes en tant qu'homme et en tant que diplomate : en tant qu'homme, ce patriote militant a prouvé son attachement aux principes en ne cédant à aucune pression, même physique; en tant que collègue, il a des états de service suffisamment éloquents. Envoyé d'une grande nation et d'une civilisation millénaire, il a su se montrer le digne représentant de la nouvelle réalité chinoise dans un certain nombre de postes diplomatiques des plus importants : Genève, Accra, Le Caire et Ottawa. Je pense que nous profiterons tous de la sagesse, de l'expérience et du savoir-faire de l'ambassadeur Huang Hua.

27. Forts de cette perspective, ma délégation et moi-même nous réjouissons à l'idée de coopérer de très près avec notre

collègue chinois et ses collaborateurs, tant au Conseil que dans tous les autres organes des Nations Unies.

28. Je voudrais enfin m'associer aux bons voeux que notre collègue de l'Argentine a adressés au Secrétaire général, que nous espérons revoir bientôt parmi nous.

29. Le **PRESIDENT** : Je remercie le représentant de l'Italie. Je tiens à l'assurer que je suis très sensible aux paroles très aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

30. **M. NAKAGAWA** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité que vous présidez, je voudrais me joindre à l'ambassadeur Vinci pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité. Je suis certain que, sous votre présidence et grâce à vos capacités et à votre expérience, le Conseil de sécurité obtiendra des résultats fructueux, et je vous assure de la pleine coopération de la délégation du Japon au cours de ce mois.

31. Je voudrais également remercier sincèrement l'ambassadeur Sevilla Sacasa, du Nicaragua, qui a présidé le Conseil avec beaucoup de tact et de dignité au cours d'un mois très important.

32. Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour adresser, au nom de la délégation japonaise, nos voeux de bienvenue aux représentants de la République populaire de Chine, grande puissance et notre proche voisine en Asie. Ma délégation est certaine que la présence de la République populaire de Chine renforcera le Conseil de sécurité et sera favorable à la cause de la paix et de la sécurité internationales. La contribution constructive du Gouvernement de la République populaire de Chine aux activités futures des Nations Unies sera un acquis considérable pour nos efforts tendant à assurer une paix durable dans le monde entier.

33. Je voudrais également ajouter que ma délégation attend avec intérêt l'occasion de renforcer les relations amicales et la compréhension mutuelle entre nos deux pays.

34. Le **PRESIDENT** : Je remercie le représentant du Japon pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

35. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser, à vous qui représentez un pays frère, la Pologne socialiste, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à ce poste important de président du Conseil de sécurité et de vous souhaiter le succès dans l'exercice de vos fonctions. Vos talents remarquables de diplomate, votre grande expérience de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que vos qualités personnelles, ne manqueront pas d'exercer une influence favorable sur les travaux du Conseil. Permettez-moi de vous assurer que, dans l'exercice des hautes fonctions dévolues au Président du Conseil, vous pouvez compter sur la coopération et l'appui sans réserve de la délégation soviétique.

36. J'aimerais aussi exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'ambassadeur Guillermo Sevilla Sacasa, qui a

exercé les fonctions de président du Conseil de sécurité avec dynamisme et compétence dans tous les domaines, et prendre acte des décisions importantes que le Conseil a adoptées sous sa présidence, le mois dernier.

37. Permettez-moi aussi, au nom de la délégation soviétique, de m'associer aux paroles de bienvenue et aux bons voeux que vous avez adressés au distingué représentant de la Chine, M. Huang Hua. Je crois être le seul à cette table du Conseil de sécurité, ou même dans la salle, à avoir eu l'occasion, il y a 20 ans, en tant que représentant de l'Union soviétique, d'accueillir le premier représentant de la République populaire de Chine à la table du Conseil de sécurité : après avoir vaincu, non sans difficultés, la résistance de ceux qui s'y opposaient, nous avons pu inviter le représentant de la Chine à participer aux travaux du Conseil de sécurité. Il a fallu plus de 20 ans de lutte pour rétablir la justice, avant que nous puissions accueillir à nouveau, cette fois comme notre collègue, le représentant de la République populaire de Chine, qui va participer à titre permanent aux travaux de l'organe le plus important de l'Organisation des Nations Unies en matière de renforcement de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité. Et le combat pour la justice à l'ONU n'est pas terminé. Les forces de l'opposition poursuivent leur action. La lutte pour que les Etats puissent coopérer sur un pied d'égalité au sein de notre grande organisation internationale et pour que la Charte soit appliquée de la même manière à tous les Etats, quelle que soit leur structure sociale et politique, continue comme par le passé. La politique d'inégalité et de discrimination à l'égard des Etats socialistes n'a pas encore disparu du système des Nations Unies. Nous continuerons à lutter pour que la justice soit rétablie, pour que la Charte des Nations Unies soit appliquée de la même façon à tous et pour que tous les Etats, quelle que soit leur structure sociale et politique, notamment les Etats socialistes qui ont souffert de discrimination jusqu'ici, puissent participer au même titre aux travaux de l'Organisation ou, du moins, être présents.

38. Des forces, rendues aveugles par une haine de classe à l'égard du socialisme, continuent à faire obstacle à ce que certains pays socialistes aient leurs représentants officiels à l'Organisation des Nations Unies. Je pense à la République démocratique allemande. Elle n'a toujours pas le droit d'avoir son observateur officiel ici. C'est une injustice flagrante, un vestige des pires moments de la guerre froide, et il y a encore, à l'Organisation des Nations Unies, des forces qui s'engagent plus avant dans cette voie qu'elles ont empruntée pendant les pires années de la guerre froide et qu'elles suivent sans tenir compte des réalités du monde actuel, alors que l'histoire l'a condamnée depuis longtemps. On refuse le visa des Etats-Unis aux représentants officiels de la République démocratique allemande. Les représentants officiels de la République populaire démocratique de Corée ne peuvent pas être présents à l'Assemblée générale, lors de l'examen de la question, ou des questions concernant la Corée. La route leur est barrée. Ils n'ont pas encore eu la possibilité d'exposer la position officielle de leur gouvernement sur les questions que l'Assemblée générale examine en session et qui ont trait directement à la Corée.

39. Ceux qui y font obstacle, qui suivent maintenant encore la voie tracée pendant la guerre froide, devraient

repenser sérieusement leur position en tenant compte des réalités de la situation actuelle, tirer la triste leçon qui s'impose de l'échec de la lutte qu'ils ont menée pour empêcher le rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et réviser leurs préjugés à l'égard des autres pays socialistes.

40. Monsieur le Président, le 15 novembre, à la 1983^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, la délégation soviétique a déjà souhaité la bienvenue à la délégation de la République populaire de Chine venue pour participer aux travaux de l'Assemblée générale, à sa vingt-sixième session, du Conseil de sécurité et de tous les autres organes de l'ONU. Dans cette déclaration, elle a exprimé l'espoir que le rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et sa participation à titre permanent et à part entière aux travaux de l'Organisation constitueront un apport positif en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité de l'Organisation, qui favorisera le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et contribuera à développer et à renforcer la compréhension et la coopération entre les peuples. Le fait que la délégation de la République populaire de Chine soit présente et participe aux travaux du Conseil de sécurité doit, à notre avis, avoir une grande portée. Nous espérons qu'elle exercera une influence positive sur les travaux de cet organe, qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

41. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que le représentant de la République populaire de Chine, M. Huang Hua, contribuera de façon efficace et positive aux travaux du Conseil.

42. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de l'Union soviétique, le camarade ambassadeur Malik, pour son intervention et les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

43. M. SEVILLA SACASA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, que mes premiers mots soient destinés à vous féliciter cordialement pour votre nomination bien méritée à la présidence de cet organe international si éminent. Connaissant toutes vos qualités, votre tact diplomatique et votre expérience des questions internationales, nous sommes convaincus, Monsieur l'ambassadeur Kujaga, que vous remporterez, à la satisfaction de tous, les plus grands succès au cours de votre présidence. Je vous félicite de tout coeur en tant qu'ami et collègue.

44. Je tiens maintenant à remercier mes éminents collègues de l'Argentine, de l'Italie, du Japon et de l'Union soviétique pour les paroles de félicitations cordiales qu'ils m'ont adressées et pour leurs allusions aimables à la façon dont j'ai présidé le Conseil au cours du mois passé. Je considère que l'expression de ces sentiments s'adresse à ma patrie, qui m'a fait l'honneur de me charger de la représenter dans ce conseil où siègent des personnalités aussi éminentes que vous tous ici, chers collègues et amis.

45. Je suis très heureux, moi aussi, de souhaiter de tout coeur la bienvenue au représentant de la République populaire de Chine, l'ambassadeur Huang Hua, personnalité

dont le nom est bien connu ainsi que les antécédents. Je le salue en rappelant ce que j'ai dit pas plus tard qu'hier, devant l'Assemblée générale, au nom de ma patrie, de mon gouvernement et de mon peuple. J'ai alors déclaré :

"Le Nicaragua ne nie pas... qu'un régime gouvernemental qui représente plus de 700 millions d'habitants et qui depuis plus de 20 ans a prouvé son efficacité et son autorité sur une partie immense du territoire et de la population de la Chine doit être représenté aux Nations Unies.

"Le nier serait fermer les yeux devant des faits irréfutables du monde contemporain, faits prouvés par le rôle toujours plus grand que joue le Gouvernement de la République populaire de Chine dans les affaires mondiales, par la croissance d'un système économique dont la présence dans le monde est indéniable, et par le nombre croissant des gouvernements qui reconnaissent l'existence juridique du Gouvernement de la République populaire de Chine²."

46. En entrant dans notre conseil, l'ambassadeur Huang Hua me donne — comme je viens de le dire — la satisfaction, bien plus que le devoir diplomatique, de le saluer très sincèrement et d'exprimer l'espoir que la façon dont il agira dans ce forum contribuera de beaucoup et de différentes façons à renforcer la paix et la sécurité internationales.

47. Le PRÉSIDENT : Je remercie l'ambassadeur Sevilla Sacasa et je tiens à l'assurer que j'ai été particulièrement sensible aux paroles très généreuses qu'il a bien voulu m'adresser.

48. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La semaine dernière, j'ai fait, à l'Assemblée générale, au nom de ma délégation et du gouvernement hôte, une déclaration de bienvenue adressée à la délégation de la République populaire de Chine. Je me joins à nos collègues ici présents aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Huang Hua et à l'ambassadeur Chen Chu, son adjoint, qui participent pour la première fois aux travaux du Conseil de sécurité, organe très spécial des Nations Unies.

49. Ce faisant, je désire confirmer que tous, à la mission des Etats-Unis, nous attendons l'occasion de collaborer ici, comme dans d'autres salles des Nations Unies, avec les membres de cette nouvelle délégation chinoise en vue de trouver des solutions constructives aux importantes questions relatives à la paix et à la sécurité qui nous inquiètent tous.

50. Monsieur l'ambassadeur, nous souhaitons la bienvenue à vous-même et aux membres de votre délégation.

51. M. TERENCE (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve beaucoup de plaisir à vous voir présider aux destinées du Conseil de sécurité en ce mois de novembre où des travaux particulièrement ardu nous attendent, tellement les problèmes sont importants et nombreux, tellement la paix est menacée ici et là. Nous

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières*, 1974^{ème} séance, par. 93 et 94.

vous connaissons beaucoup de qualités pour avoir été témoins de vos activités antérieures et présentes, nous avons une confiance totale en votre compétence et nous avons les meilleures raisons de croire que l'issue du travail dont le Conseil de sécurité devra s'acquitter ce mois sera heureuse.

52. Ma délégation tient également à vous remercier pour la part importante que vous avez prise à diverses missions en Afrique, au nom et au compte du Conseil de sécurité. Nous savons quel attachement est le vôtre pour la cause africaine, à laquelle vous vous identifiez malgré la distance qui sépare l'Afrique de la Pologne — un pays dont l'histoire est longue et riche de culture et de civilisation.

53. J'en viens maintenant à votre éminent prédécesseur. Ma délégation est en droit de se demander si l'ambassadeur Sevilla Sacasa n'est pas, en quelque sorte, magicien. Et je dirai pourquoi : il y a plus d'un an, il présidait le Conseil lorsqu'une résolution historique référa le cas de la Namibie à la Cour de La Haye [résolution 284 (1970)]. Ce fut le même Président qui, le mois dernier, présida le Conseil lorsque celui-ci entérina l'avis consultatif de la Cour [résolution 301 (1971)]. Nous lui en savons infiniment gré, et il peut compter sur notre grande appréciation et sur notre profonde gratitude.

54. Au moment où l'Organisation des Nations Unies vient enfin de franchir le Rubicon et qu'elle est de ce chef, et à l'instar de Jules César, habilitée à prononcer *l'alea jacta est* — le sort en est jeté —, nous n'entendons pas, par notre déclaration, obéir à un rite traditionnel de bienvenue.

55. Cette réunion revêt une signification symbolique et un cachet aussi unique qu'historique puisque y assistent, pour la première fois, les cinq membres permanents qui sont dorénavant appelés à s'y côtoyer pour opérer le salut de l'humanité.

56. Cet événement signifie à la fois une époque révolue et une ère nouvelle, que le monde souhaite radieuse. Serait-il exagéré de reconnaître qu'un sens général d'universalité a accompagné la République populaire de Chine aux Nations Unies ? Faut-il, d'autre part, souligner que les espérances des Etats se fondaient sur nombre de critères ? Quant à la République du Burundi, petit pays de 5 millions d'habitants, elle a appris avec intérêt que la Chine avait récupéré le siège qui lui revenait de droit au sein du forum international. Mais le peuple burundais a écouté avec une satisfaction encore accrue l'ardent plaidoyer du représentant de la République populaire de Chine pour les droits légitimes des petites nations au sein de l'Organisation mondiale. L'honneur a été dévolu à la délégation burundaise de saluer la présence de M. Chiao Kuan-hua, vice-ministre des affaires étrangères, et de M. Huang Hua, représentant permanent, ainsi que de tous leurs collaborateurs. Nous remplissons cette tâche non seulement au nom du Burundi, mais au nom du Groupe africain, dont nous avons le privilège et la joie d'être un des trois mandataires au sein de ce conseil.

57. Un élément plus significatif encore justifie l'enthousiasme de notre organisation, à savoir que la nouvelle composition du Conseil de sécurité est, en fin de compte, l'application littérale de l'Article 23 de la Charte, qui fixe à cinq le nombre des membres permanents.

58. Si la part du lion revient aux Etats Membres au niveau de notre organisation, il n'est pas exclu non plus que les pourparlers parallèles bilatéraux entre les Gouvernements américain et chinois aient constitué un appoint décisif pour l'heureux dénouement. Aussi la participation des deux grandes puissances au Conseil de sécurité leur offre-t-elle un canal supplémentaire de communication, au moment où elles s'embarquent dans une politique de rapprochement hautement souhaitée, puisque les deux interlocuteurs seront en mesure, désormais, de dialoguer face à face, des deux côtés de la table du Conseil — distance certes plus courte que celle qui sépare Washington de Pékin. Il est de notoriété générale, hélas, que le rendement du Conseil de sécurité est demeuré fort en deçà des espoirs placés en lui. L'impuissance de cet organe était, en majeure partie, imputable aux antagonismes idéologiques. Néanmoins, le différend plus préjudiciable, quelque invisible qu'il fût, résidait dans l'absence d'une des grandes puissances. Sans doute convient-il d'évoquer, par souci d'une judicieuse comparaison, le sort qui fut imposé à la Société des Nations lorsqu'un colosse — les Etats-Unis — s'abstint d'en faire partie, alors que le prestigieux président Woodrow Wilson s'était employé, avec une admirable ferveur et une ténacité qui allait aboutir à une immolation personnelle, à la création de ce qu'il qualifiait en janvier 1918, dans son célèbre quatorzième point, d'une association générale des nations en vue d'apporter des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégrité territoriale aux grands comme aux petits Etats.

59. Au point où en sont les choses, il s'avère nécessaire que Washington, Moscou, Paris, Pékin et Londres s'accordent à revenir à l'esprit et à la lettre de la Charte comme ils s'entendirent naguère pour fonder l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle le monde a mis tant d'espoirs pour favoriser la solidarité et le progrès de tous les peuples. Voilà qu'au sein de ce conseil sont appelées à collaborer au maintien de la paix ces cinq puissances, auxquelles leurs armes, leur économie, leur politique et leur influence attribuent une responsabilité mondiale.

60. Peut-être était-ce sous l'emprise de mon habituelle passion pour le destin futur de notre institution — comme Teilhard de Chardin pour l'avenir du genre humain — que, au mois de mai dernier, en ma qualité de président du Conseil de sécurité, je dégageais dans les termes suivants la tâche monumentale qui incombe aux membres permanents du Conseil de sécurité :

“C'est sur les géants que, en dernier ressort, reposent le destin de l'humanité et la primauté de la paix. . . . Les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la France, la République populaire de Chine et le Royaume-Uni . . . en vertu même de la panoplie nucléaire dont ils disposent, ainsi que de leur gigantisme dans tous les domaines, politique, économique et militaire . . . sont le mieux habilités à opérer le salut de l'espèce humaine, moyennant leur détermination effective à faire de ce conseil un puissant instrument de la paix.”
[1567^e séance, par. 110 et 111.]

“Investis qu'ils sont de pouvoirs illimités, la concorde dans leurs rangs leur permettrait de se comporter comme des garants sûrs et suprêmes tant de la paix que de l'autorité de l'ONU.” [Ibid., par. 112.]

61. Les données actuelles inaugurent une ère de détente. Puisque les conflits idéologiques ne dressent plus d'obstacles à l'harmonie parmi les cinq géants et que le fossé invisible qu'était l'absence de la Chine est maintenant comblé, nous sommes en droit de nourrir les espoirs que les efforts vers l'unité vont s'accroître et se concrétiser dans les actes pour que soit, peu à peu, résolu le problème crucial de la paix et de la sécurité. On voit enfin de quel poids peut et doit peser le Conseil, à condition qu'il sache faire plein usage de ses droits et de ses pouvoirs. On voit également combien sont élevés les idéaux et les principes de la Charte de notre organisation et combien sont forts les motifs de les sauvegarder.

62. Le PRÉSIDENT : Je suis très reconnaissant au représentant du Burundi des paroles très élogieuses qu'il a adressées à mon pays et à moi-même; j'ai été particulièrement sensible à la mention qu'il a faite des relations d'amitié que j'ai eu l'honneur et le plaisir d'établir avec de nombreux représentants de l'Afrique.

63. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de rendre un hommage reconnaissant à M. Sevilla Sacasa, qui a dirigé avec tant de tact, d'autorité et de diplomatie nos débats au cours du mois d'octobre. Nous avons pu bénéficier, pendant cette période, de ses conseils judicieux au cours des consultations qu'il a menées avec succès. En tant que membres de la mission spéciale qui s'est rendue au Sénégal cet été, nous avons pu apprécier particulièrement ses qualités d'impartialité.

64. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pendant ce mois. L'ambassadeur Kujaga nous est connu pour sa longue expérience diplomatique et sa solide formation. Nous sommes certains que tout cela garantit au Conseil, et sous sa présidence, le succès.

65. Ma délégation se fait un plaisir de s'associer à vous, Monsieur le Président, et aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser à son tour ses vives félicitations à la délégation de la République populaire de Chine au Conseil de sécurité. Nous espérons pouvoir travailler en étroite coopération avec nos collègues de la Chine et je puis leur assurer que la collaboration de la délégation belge leur est entièrement acquise.

66. La Belgique a accueilli avec une très vive satisfaction le fait que la République populaire de Chine occupe son siège au Conseil de sécurité. Le grand peuple chinois, qui à travers des millénaires a transmis au monde entier les éclats d'un héritage culturel particulièrement glorieux, apportera à l'humanité, comme l'a promis son président Mao Tsé-toung, une contribution beaucoup plus importante qu'il ne l'a fait jusqu'à présent. Nous avons également noté que, dans l'esprit du président Mao Tsé-toung, cette conception signifie l'acceptation du "défi qu'une suprématie militaire ne peut pas décider du sort de l'homme et que les idées et l'homme sont infiniment plus importants que la bombe atomique".

67. Les grands changements intervenus dans les sociétés humaines depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont

ouvert de nouveaux horizons. Ces transformations, qui prennent chaque jour des dimensions plus vastes, au rythme des progrès techniques, requièrent de nouvelles adaptations et de nouveaux ferments. Nous avons constaté avec un intérêt tout particulier l'éveil et le réveil des masses asiatiques à leur rôle historique et à leurs responsabilités internationales. Dans ce contexte, la puissance de la Chine, son peuple, sa vision de l'histoire, constituent un facteur capital dans le modelage de l'avenir.

68. Nous sommes convaincus qu'au Conseil de sécurité les représentants de la République populaire de Chine oeuvreront, de façon constructive et en collaboration avec les autres membres du Conseil, à la recherche de solutions durables et justes aux problèmes qui concernent la paix et la sécurité internationales.

69. Ensemble, nous sommes appelés à poursuivre des efforts soutenus et concertés pour éviter que les situations de crise ne dégénèrent en conflits ouverts et pour que la paix soit maintenue dans toutes les régions du monde. Nous sommes guidés dans nos travaux par la Charte des Nations Unies, qui a énoncé les principes de base devant régir les relations entre Etats. Le dynamisme politique, culturel et économique dont le peuple chinois a fait preuve, particulièrement au cours des deux dernières décennies, se transposera certainement aux Nations Unies et se traduira, je l'espère, par une originalité créatrice dans les travaux du Conseil de sécurité, principal organe chargé par la Charte du maintien de la paix et de la sécurité.

70. Une fois de plus, Monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la délégation de la Chine au Conseil.

71. Je voudrais m'associer à mes collègues qui ont exprimé tout à l'heure leur sympathie à notre secrétaire général. Ma délégation espère que, bientôt, son état de santé sera suffisamment rétabli pour qu'il puisse se joindre à nous et travailler de nouveau avec nous au sein du Conseil, comme par le passé.

72. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la Belgique pour les mots aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

73. M. JOUEJATI (République arabe syrienne) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, poste que méritent, à juste titre, vos talents de diplomate, votre haute conception des principes du droit et de l'équité et ce, sans oublier la chaleur humaine qui se dégage de votre personnalité. Nous sommes certains, Monsieur le Président, que la tâche que vous accomplirez contribuera efficacement à l'oeuvre du Conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. Nous avons également l'honneur et le plaisir de saluer l'ambassadeur Sevilla Sacasa, du Nicaragua, qui, pendant le mois d'octobre, a assumé la lourde responsabilité de la présidence du Conseil. Grâce à sa très grande expérience diplomatique, il fut en mesure de mener vers le succès nos débats au Conseil. Le rapport de la mission qui, au cours de

l'année, a visité le Sénégal sous sa présidence³, restera un témoignage vibrant de ses qualités.

75. D'autre part, cette réunion du Conseil est profondément marquée par la présence, pour la première fois, des éminents représentants de la République populaire de Chine qui, après plus de deux décennies, ont pris la place qui aurait toujours dû être la leur. C'est là un événement d'une importance transcendante. En effet, la majorité des Membres de notre organisation a finalement pu faire triompher la légalité et le droit dans un domaine aussi important que l'universalité des Nations Unies. Cela augure bien d'un avenir où les autres injustices envers les peuples, envers les Etats, disparaîtront l'une après l'autre. Dans une ère où la politique d'agression, d'occupation et du fait accompli répand des ravages et multiplie les victimes, ce triomphe de la justice marque une évolution qui se produit à temps pour ranimer les espoirs en une renaissance de la primauté du droit sur la force. Du même coup, l'équilibre du Conseil de sécurité, qui doit être la pierre angulaire de la structure de cette organisation, a été rétabli. Mais, ce qui accroît la signification de cet événement, c'est que la République populaire de Chine va pouvoir faire entendre sa voix — la voix de la justice, de la paix, de l'affranchissement du joug colonial et de l'affranchissement de l'occupation — et s'associer efficacement aux défenseurs de la cause vraie des Nations Unies et des principes de la Charte.

76. Nous sommes certains que la délégation de la République populaire de Chine va apporter une contribution efficace et constructive à nos débats et va redonner au Conseil la place qu'il est en droit de briguer en tant qu'organe suprême des Nations Unies. Nous saluons l'arrivée de la délégation de la République populaire de Chine comme un tournant crucial dans la vie du Conseil, tournant vers le rétablissement du droit international et de la justice internationale. Cela suffit pour montrer toute la signification de ce renouveau et la possibilité qu'il y a de voir un Conseil de sécurité rajeuni, dynamique, accomplir sa mission avec plus de courage, plus de fermeté et une plus grande fidélité aux espoirs de masses humaines qui voudraient y voir vraiment l'apôtre d'un monde meilleur.

77. Avant de terminer, je voudrais dire combien nous regrettons que le Secrétaire général, du fait d'une indisposition, ne soit pas parmi nous, lui qui a tant œuvré pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine; nous lui exprimons les vœux les plus sincères de prompt rétablissement.

78. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour les mots aimables qu'il a prononcés à mon égard.

79. M. TAYLOR-KAMARA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir conduire les délibérations du Conseil, en votre qualité de président pour le mois en cours. Nous savons fort bien que vous êtes très habile et parfaitement capable d'occuper ce poste; nous avons pu constater votre compétence lors des nombreuses consultations que vous avez menées depuis que vous êtes président. Nous sommes

³ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément spécial No 3.

certaines que, sous votre sage direction, nos travaux avanceront à la fois rapidement et dans l'ordre.

80. Nous désirons également remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Sevilla Sacasa, du Nicaragua, pour la tâche considérable que lui-même et sa délégation ont accomplie et pour les résultats fructueux auxquels ils ont abouti. Bien que la vingt-sixième session de l'Assemblée générale batte son plein, tant vous-même que votre prédécesseur avez trouvé le temps d'étudier les questions dont le Conseil est saisi. Nous vous remercions de vos efforts.

81. Ma délégation ne peut laisser passer cette occasion de souhaiter la bienvenue parmi nous aujourd'hui aux représentants authentiques de la République populaire de Chine. En sa qualité de cosignataire du projet de résolution des 23 puissances que l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante lors de la 1976^{ème} séance historique du 25 octobre, ma délégation a exposé les bonnes raisons pour lesquelles les représentants de ce grand pays qu'est la Chine — dont la population représente le quart de l'humanité — devaient être invités à prendre la place qui leur revient dans notre organisme mondial.

82. Pendant plus de 20 ans la République populaire de Chine a lutté énergiquement et s'est heurtée à de nombreuses difficultés pour conquérir son droit légitime de siéger avec nous et de travailler côte à côte avec nous aux Nations Unies. Nous savons tous que ces droits avaient été illégalement enlevés à ce grand pays par des forces qui échappaient non seulement au contrôle de la Chine, mais également à celui des Nations Unies. Il faut noter cependant qu'un changement s'est produit dans les sentiments des puissances qui pendant toutes ces années avaient contribué à la suppression des droits légitimes de la République populaire de Chine en lui refusant complètement la possibilité d'exercer ses droits aux Nations Unies.

83. Nous ne pouvons pas perdre de vue le fait que la grandeur et la vaste expérience de la République populaire de Chine, sa culture, sa riche civilisation et sa sagesse politique, qui remontent à des milliers d'années, contribueront à créer l'équilibre qui nous a toujours manqué pour que le travail accompli aux Nations Unies connaisse un plein succès. Cet équilibre sera atteint une fois que la Chine jouera son rôle de membre permanent du Conseil de sécurité.

84. Nous avons écouté l'autre jour avec une grande attention la déclaration de principe de M. Chiao Kuan-hua, chef de la délégation de la Chine, et certaines des choses qu'il a dites nous ont satisfaits. La position sans équivoque de son gouvernement sur les questions du colonialisme, du désarmement, de la coexistence pacifique et de la sécurité internationale ne laisse aucun doute dans notre esprit quant aux véritables intentions de ce pays et de ses dirigeants; nous espérons que leur présence encouragera à la droiture dans ces salles et mettra fin à la prévarication et à l'hypocrisie.

85. Au nom du Président, du Gouvernement et du peuple de la République de la Sierra Leone, je souhaite la bienvenue aux représentants de la République populaire de Chine qui siègent parmi nous au Conseil aujourd'hui et

j'espère que nous entretiendrons les relations les plus étroites — tant officielles que privées — avec eux pendant le temps qui nous reste à siéger au Conseil, ainsi que par la suite.

86. Enfin, et ce n'est pas le moins important, puis-je me permettre d'adresser au Secrétaire général, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, les salutations de ma délégation et ses vœux de prompt rétablissement ? Nous espérons le voir rapidement revenir parmi nous pour nous aider à nous acquitter des tâches des Nations Unies auxquelles il s'est consacré avec tant de dévouement.

87. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Sierra Leone pour les très aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

88. M. KOSCIUSKO-MORIZET (France) : La France a déjà salué en Assemblée générale, avec la solennité qui convenait, la République populaire de Chine et le rétablissement de ses droits. Vous-même, Monsieur le Président, vous avez, en début de séance, en tant que président du Conseil de sécurité et en digne continuateur du président Sevilla Sacasa, exprimé notre sentiment commun. Nous vous en remercions.

89. Tous les orateurs qui m'ont précédé, chacun avec son talent, son tempérament, son idéologie et même sa terminologie, ont dit tout ce qu'il y avait à dire. Pour notre part, nous nous bornerons à constater que la présence de la République populaire de Chine apporte à notre organisation plus de réalité, plus d'équilibre et, nous l'espérons, plus d'efficacité. Si cette venue était désirable et désirée dans tous les organismes des Nations Unies, elle était encore plus indispensable au Conseil de sécurité, chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous réjouissons donc d'avoir parmi nous et à côté de nous un diplomate aussi éminent que M. Huang Hua au siège permanent de la Chine. En lui adressant nos souhaits de très amicale bienvenue, nous l'assurons de notre volonté de coopération. Nous sommes convaincus de l'importance et de la qualité de la contribution qu'il apportera aux travaux du Conseil.

90. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, mes chers collègues, de vous remercier pour les paroles de bienvenue que vous avez adressées au représentant de la Chine. C'est avec grand plaisir que nous participons, avec les autres membres, aux travaux du Conseil de sécurité.

91. Depuis la deuxième guerre mondiale, la situation internationale s'est profondément transformée. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération et les peuples veulent la révolution. Telle est la tendance dominante qui caractérise désormais la situation internationale, faisant avancer l'histoire et le progrès social. Néanmoins, les colonialistes et les néo-colonialistes, et notamment une ou deux superpuissances, ne cessent de pratiquer une politique de force, d'agression, d'ingérence, de subversion et de domination à l'encontre des autres pays et des autres peuples.

92. La lutte entre l'agression et la contre-agression, l'ingérence et la contre-ingérence, la subversion et la contre-

subversion, l'autorité et la contre-autorité s'intensifient encore. Bien qu'aucune nouvelle guerre mondiale n'ait éclaté depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les guerres locales n'ont pas cessé et les crises se sont succédé. Il n'est pas de paix sur terre. Le danger d'une nouvelle guerre mondiale persiste. Les peuples du monde entier doivent se montrer vigilants.

93. Le peuple chinois a longtemps souffert de l'agression et de l'oppression impérialistes; il a opposé une résistance systématique à la politique impérialiste d'agression et de guerre et il a soutenu les peuples et les nations opprimés dans leur juste lutte pour accéder à la liberté et à l'indépendance, combattre l'ingérence étrangère et devenir les maîtres de leur propre destinée. Le peuple chinois a toujours bénéficié de la sympathie et du soutien des populations des différents pays dans la lutte qu'il a menée durant plus d'un siècle, pour son indépendance et sa libération, dans la réalisation de sa révolution socialiste et dans l'édification du socialisme.

94. Nous considérons qu'il est de notre devoir de soutenir la juste lutte des peuples de tous les pays. Conformément aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité devrait jouer le rôle qui lui incombe en ce qui concerne le maintien de la paix internationale et la lutte contre l'agression et l'ingérence. Nous espérons que l'esprit de la Charte des Nations Unies sera respecté. A cette fin, nous nous associons à tous les pays et peuples épris de justice et de paix afin d'œuvrer en commun pour défendre l'indépendance et la souveraineté nationales de divers pays, sauvegarder la paix internationale et assurer le progrès de l'humanité.

Remerciements au Président sortant

95. Le PRESIDENT : Avant de passer à l'adoption de notre ordre du jour, il m'est très agréable de pouvoir exprimer la profonde gratitude du Conseil à M. l'ambassadeur Sevilla Sacasa, qui a assumé la présidence du Conseil pendant le mois d'octobre. Le tact, l'expérience, le talent diplomatique que nous lui connaissons lui ont permis de conduire avec brio et succès les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre. A cela, il a ajouté le souffle vivant d'un esprit clairvoyant et généreux, tendu vers la conciliation et la coopération. Nous l'en remercions.

96. Messieurs, je suis également certain que vous m'autoriserez, ainsi que le Secrétaire général adjoint, à transmettre à U Thant, le Secrétaire général de notre organisation, les vœux qui lui ont été adressés au cours de cette séance, vœux auxquels je voudrais ajouter les miens.

97. M. SEVILLA SACASA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes remerciements les plus sincères pour les paroles élogieuses et imméritées que vous m'avez adressées ainsi que pour votre aimable allusion à la façon dont j'ai présidé le Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre dernier. Ces paroles de l'ambassadeur Kufaga m'honorent et me font grand plaisir, non seulement parce que c'est le Président du Conseil qui les a prononcées, mais aussi parce qu'elles venaient de vous. Tous les membres du Conseil éprouvent le plus grand respect et la plus grande estime à

votre égard ainsi qu'à l'égard du noble pays que vous représentez si dignement parmi nous. Comme je l'ai déjà dit, connaissant votre compétence, vos qualités humaines, votre tact, votre expérience et vos qualités civiques, nous sommes sûrs que votre présidence sera couronnée de succès, à votre satisfaction et à celle de la patrie qui vous compte parmi ses illustres fils. Vous savez, Ambassadeur Kuřaga, que vos amis et collègues partageront avec satisfaction le succès que je vous souhaite.

98. Je remercie également très sincèrement les ambassadeurs du Burundi, de la Belgique, de la Syrie, de la Sierra Leone et de la France pour ce qu'ils ont dit en hommage à ma personne. De même, leurs déclarations m'encouragent à servir, dans ma carrière, les intérêts de la paix dans le monde et me permettent d'apprécier les sentiments d'amitié manifestés par des amis que j'estime et que je respecte tant.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Sénégal

Rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité créée conformément à la résolution 294 (1971) [S/10308⁴]

99. Le **PRESIDENT** : Lors des premières séances consacrées à l'examen du présent point de l'ordre du jour, le Conseil de sécurité avait décidé d'inviter les représentants du Sénégal, de la Guinée, du Mali, du Soudan, de la Mauritanie, de Maurice, du Togo et de la Zambie à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil sur la question dont il est saisi.

100. Etant donné le nombre limité des places à la table du Conseil et conformément à la pratique habituelle, j'invite les représentants des Etats non membres du Conseil et participant à ce débat à prendre les places qui leur sont réservées dans la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil quand leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. M. Fall (Sénégal) prend place à la table du Conseil et M. E. H. A. Touré (Guinée), M. S. Traore (Mali), M. M. El Hassen (Mauritanie), M. R. K. Ramphul (Maurice) et M. A. M. A. Hassan (Soudan) occupent les places qui leur sont réservées dans la salle du Conseil.

101. Le **PRESIDENT** : Vous vous rappelez qu'à la suite de la plainte du Sénégal au Conseil de sécurité le Conseil avait, en juillet dernier, décidé dans sa résolution 294 (1971) d'envoyer une mission spéciale au Sénégal. Cette mission, composée de six membres, était présidée par l'ambassadeur Sevilla Sacasa. La mission spéciale a soumis son rapport qui a été formellement introduit au Conseil par l'ambassadeur Sevilla Sacasa au cours de la 1586^{ème} séance. Le Conseil poursuit aujourd'hui ses délibérations sur la question.

102. **M. SEVILLA SACASA (Nicaragua) [interprétation de l'espagnol]** : Comme je l'ai dit à la 1586^{ème} séance, le

⁴ *Ibid.*

29 septembre dernier, le rapport auquel le Président vient de faire allusion comprend différentes parties : introduction, tâches de la mission spéciale, conclusions et recommandations. Il y a en plus des annexes où figurent les rapports des experts militaires des membres de la mission spéciale ainsi que les documents remis à la mission spéciale par le Gouvernement du Sénégal. Les recommandations se fondent sur ce que nous avons entendu, ce que nous avons observé et ce que nous avons déduit; de plus, elles s'inspirent des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

103. La mission spéciale, que j'ai eu l'honneur de présider, a soumis ce rapport à l'examen du Conseil en sachant que ses membres s'étaient acquittés de la mission qui leur avait été confiée dans un esprit constructif, s'inspirant des intérêts de la paix, dont le maintien constitue le but permanent de notre organisation régie par des principes sacrés que nous devons respecter.

104. Ce fut un grand honneur pour moi que de présider une mission aussi importante et de m'acquitter de cette tâche en la compagnie d'ambassadeurs illustres que j'estime profondément, comme vous, Monsieur l'ambassadeur Kuřaga, et les représentants de la Belgique, du Burundi, du Japon et de la Syrie.

105. Ainsi que je l'ai dit hier, il est possible que cette mission soit classée parmi les plus importantes missions du Conseil, étant donné que ce fut la première à laquelle le Conseil ait octroyé le pouvoir de faire toutes les recommandations nécessaires pour garantir la paix et la sécurité dans la région.

106. Nous remercions le Gouvernement du Sénégal de son hospitalité ainsi que des attentions dont nous fûmes l'objet et des facilités de toutes sortes qui nous furent accordées pour nous aider à nous acquitter de notre tâche délicate.

107. Comme je vous l'ai dit hier, la mission a profondément regretté que le Gouvernement du Portugal ne l'ait pas invitée à visiter la Guinée (Bissau) afin de procéder dans ce secteur aux activités qu'impliquait notre mandat.

108. Maintenant que nous avons soumis notre rapport à votre considération et que vous connaissez tous ce document, les membres de la mission souhaitent prendre connaissance d'un projet de résolution qui s'inspire des recommandations auxquelles le rapport fait allusion, qui soit précis, catégorique et qui puisse nous permettre d'avancer dans nos travaux. De même, nous, membres de la mission spéciale, souhaitons répondre à toutes les questions qui pourraient nous être posées au sujet de nos récents travaux et, en ma qualité de président de la mission, je m'offre à vous donner toutes les précisions et toutes les explications nécessaires sur l'un ou l'autre passage du rapport.

109. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de m'exprimer et de m'avoir donné l'occasion d'exprimer à nouveau la satisfaction que vos collègues ont éprouvée à s'acquitter de cette grande responsabilité. Nous pensons avoir rempli cette mission avec honneur et dignité.

110. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Sénégal.

111. M. FALL (Sénégal) : Monsieur le Président, je vous remercie et, par votre intermédiaire, je remercie tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir bien voulu m'autoriser à participer à votre réunion d'aujourd'hui au cours de laquelle vous aurez à discuter de la plainte que mon pays a déposée contre le Portugal.

112. Je me félicite, Monsieur le Président, de voir que c'est vous qui présidez le Conseil de sécurité au moment où cette affaire vient à l'ordre du jour du Conseil. Je m'en félicite doublement. Tout d'abord parce que vous êtes un homme dont tout le monde reconnaît la loyauté et le dévouement à la cause de l'Organisation des Nations Unies. Ma deuxième raison de satisfaction c'est que nul ne connaît ce dossier mieux que vous puisque vous avez eu à l'étudier en votre double qualité de membre du Conseil de sécurité et de membre de la mission spéciale qui a été envoyée sur les lieux. Je profiterai de l'occasion pour remercier le Président de la mission spéciale pour les paroles aimables qu'il vient d'adresser à mon gouvernement. Je ne manquerai pas de les transmettre au Président de la République du Sénégal. A vous tous, membres de la mission spéciale, mon gouvernement m'a chargé de marquer à nouveau l'expression de toute sa reconnaissance pour l'objectivité et l'impartialité avec lesquelles vous vous êtes acquittés de votre tâche délicate. Je me félicite enfin de la présence à votre réunion de ce jour du représentant de la République populaire de Chine auprès du Conseil de sécurité. Nul doute que la participation à vos débats du représentant authentique du grand peuple chinois confèrera à vos décisions une dimension nouvelle.

113. Avant d'aborder le fond de mon intervention, je dois tout d'abord, Monsieur le Président, vous faire un aveu. En effet, après la séance du 29 septembre au cours de laquelle la mission d'enquête a déposé son rapport, après les interventions pertinentes qui ont eu lieu au cours de cette séance, mon gouvernement, estimant que la cause était alors suffisamment entendue, avait prescrit à notre délégation de ne plus intervenir à ce niveau des débats. Il voulait ainsi témoigner sa totale confiance au Conseil.

114. Malheureusement, divers faits intervenus par la suite nous ont obligés à revenir sur cette sage décision. Il s'agit tout d'abord de la lettre que le Ministre des affaires étrangères du Portugal vous a adressée le 29 septembre 1971 et qui a été diffusée sous la cote S/10343. C'est tout particulièrement autour de cet élément nouveau, ou tout au moins d'une partie de cet élément nouveau, que je limiterai l'essentiel de mon propos. Il est en effet évident que le but visé dans cette lettre n'est pas de verser dans le dossier des éléments susceptibles de détruire les thèses sénégalaises ou de contredire les assertions contenues dans le rapport de la mission spéciale. Le but visé dans cette lettre est tout simplement de créer une diversion, de jeter le doute dans les esprits en faisant croire que le Sénégal a manqué de loyauté en saisissant le Conseil après avoir trouvé un terrain d'entente avec le Portugal.

115. Mon gouvernement m'a chargé d'opposer le démenti le plus formel à ces insinuations. Certes, il y a eu une

rencontre entre le Ministre des affaires étrangères du Sénégal et celui du Portugal, et sur la demande de ce dernier. Cette rencontre s'est déroulée au mois de mai. Si elle n'a donné lieu à aucun communiqué officiel ou à une autre publicité quelconque, c'est qu'elle n'a abouti à aucune décision positive. Mon gouvernement en a néanmoins informé en son temps les parties concernées, c'est-à-dire les responsables des mouvements de libération nationale de la Guinée (Bissau), mais puisque maintenant le représentant du Gouvernement portugais veut utiliser ce dossier, nous allons l'y aider en lui rappelant certaines précisions qu'il a omis de mentionner dans sa lettre.

116. Comme je vous l'ai déjà dit, cette rencontre a eu lieu sur la demande du Gouvernement portugais. Le Sénégal l'a acceptée pour deux raisons.

117. La première, c'est que le Président de la République du Sénégal avait déjà proposé un plan de paix afin que soit mis fin à une situation qui déchire, depuis bientôt 10 ans, cette partie du continent africain. Les termes de ce plan de paix, vous les connaissez, Monsieur le Président. Le Président de la République du Sénégal les avait portés à la connaissance du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Notre ministre des affaires étrangères les a exposés devant le Conseil de sécurité au cours de la 1569^{ème} séance le 12 juillet dernier. Ce plan a en outre reçu l'accord des responsables des mouvements de libération nationale de la Guinée (Bissau). Ces responsables, vous les connaissez, Monsieur le Président. La mission spéciale a rencontré le plus prestigieux d'entre eux, le secrétaire général du PAIGC, Amilcar Cabral. Vous avez donc pu constater vous-même que cet homme n'est ni un élément subversif ni un chef de bande excité, mais bien un homme calme et pondéré, un grand patriote, certes très sûr de son bon droit, mais également très conscient des devoirs que lui imposent ses lourdes responsabilités historiques. Pour mon gouvernement, cette rencontre avec le représentant du Gouvernement portugais devait donner lieu à une définition de la politique du gouvernement de Lisbonne face aux propositions de paix qui lui ont été faites par le chef de l'Etat sénégalais.

118. Une seconde raison nous fit également accepter cette rencontre : notre plainte au Conseil de sécurité, qui était déjà déposée depuis le 27 avril [S/10182]. Le Portugal saisisrait sans doute — du moins c'était là notre pensée — l'occasion qui lui était ainsi offerte de rechercher avec nous un moyen pouvant lui permettre de sortir d'un guépier dans lequel il s'enfonçait toujours plus profondément. Notre illusion n'a pas duré bien longtemps. Dès le début des entretiens, nous avons aussitôt compris que le Portugal essayait tout simplement une nouvelle manœuvre en vue de nous décider à retirer notre plainte devant le Conseil de sécurité.

119. Pour la délégation portugaise, les actes de violence dont se plaint le Sénégal sont provoqués par les troupes des mouvements de libération nationale, en particulier le PAIGC, qui seraient soutenues par une brigade internationale d'obédience communiste. Naturellement, notre délégation n'a pas accepté cette version falsifiée des faits. Bien au contraire, tout au long de cette rencontre notre délégation a constamment souligné à ses interlocuteurs que

le vrai problème, le problème de fond, demeure celui de la liberté des Africains, comme de tous les peuples, à disposer de leur destin, et que la lutte armée entreprise aujourd'hui par les mouvements de libération apparaît, aux yeux de tous, comme la seule réponse à apporter à l'obstination du Portugal qui demeure toujours sourd à l'appel des Nations Unies pour l'octroi de l'indépendance aux peuples coloniaux.

120. Les mouvements de libération nationale ont eu recours à la violence parce qu'ils ont désespéré de convaincre le Portugal, plus que jamais attaché à cette vision manifestement ridicule qui tend à considérer des territoires du continent africain comme un appendice de la péninsule ibérique. A la proposition portugaise de créer une commission mixte comprenant un représentant de chacune des deux parties, sous la présidence d'une personnalité d'un pays neutre, notre délégation, au cours de cette rencontre, a répondu que le Sénégal n'était pas en état de belligérance vis-à-vis du Portugal et que si ce dernier voulait vraiment engager des discussions, il devait le faire avec ceux contre qui il se bat, c'est-à-dire les mouvements de libération nationale. Mon gouvernement n'a donc jamais accepté la constitution d'une commission mixte, contrairement aux affirmations contenues dans la lettre du Ministre des affaires étrangères du Portugal.

121. Voilà les conditions dans lesquelles ces entretiens ont eu lieu. Vous aurez enfin noté que la lettre du Portugal que je viens d'évoquer accuse le Gouvernement du Sénégal de violer les termes d'un accord conclu en saisissant le Conseil de sécurité alors que l'entrevue entre les deux ministres des affaires étrangères a eu lieu au mois de mai, c'est-à-dire postérieurement à notre plainte au Conseil de sécurité, laquelle date du 27 avril. Cela donne bien une idée du crédit que l'on peut accorder aux affirmations des représentants du gouvernement de Lisbonne.

122. D'autres actes, matérialisant le comportement hostile du Portugal à l'égard du Gouvernement du Sénégal et de son peuple, ont été également commis, depuis la 1586^{ème} séance du 29 septembre dernier; je mentionnerai particulièrement les plus récents, qui ont fait l'objet de ma lettre du 15 novembre [S/10388]. Au cours de ces incidents, un soldat de l'armée sénégalaise a été tué et un autre grièvement blessé. Un troupeau de 200 bovins a été volé. Par ailleurs, le 30 octobre dernier, un autre incident avait déjà fait six blessés lorsqu'un camion militaire sénégalais avait sauté sur une mine au village de Djibanar. Il y a moins d'une semaine, deux personnes qui se trouvaient dans un camion ont été grièvement blessées par l'explosion d'une mine près de la frontière de la Guinée (Bissau) et il a été souligné que cet incident a eu lieu sur la route de Kolda à Ziguinchor, c'est-à-dire sur l'axe routier le plus fréquenté de la région. Tous ces faits venant après l'enquête de la mission spéciale prouvent, s'il en était encore besoin, le peu de crédit que les autorités portugaises accordent aux décisions du Conseil.

123. Je ne reviendrai sur la question qui fait l'objet de vos débats d'aujourd'hui que pour répéter un propos que j'ai tenu ces jours-ci à un membre du Conseil qui qualifiait de stupide le refus du Portugal de recevoir sur le territoire de la Guinée (Bissau) les membres de la mission spéciale. Je n'ai

pas partagé son appréciation sur le comportement des autorités portugaises. Bien au contraire. Vous savez bien que la composition de la mission spéciale d'enquête était telle qu'aucune des deux parties ne pouvait soulever *a priori* une objection quelconque sur le caractère impartial de cette démarche. L'attitude du Portugal en cette circonstance est loin d'être stupide, car si une enquête sur le territoire de la Guinée (Bissau) était, sans conteste, fort utile pour compléter l'information des membres de la mission, il est également hors de doute qu'elle aurait permis de découvrir sur place l'arme du crime, comme dirait un officier de police. C'est cela que les autorités portugaises voulaient éviter à tout prix, même au prix d'un affront infligé aux commissaires mandatés par le Conseil.

124. Mon gouvernement a étudié sérieusement le rapport de la mission spéciale. Il en accepte les conclusions et les recommandations. Il estime avec les auteurs de ce rapport qu'il est plus que jamais opportun de résoudre le douloureux problème qui se pose en Guinée (Bissau) et dont les agressions perpétrées contre le Sénégal ne sont qu'une partie des effets.

125. Mon gouvernement rappelle que le Conseil de sécurité avait déjà, dans sa résolution 273 (1969), "condamné sévèrement les autorités portugaises" pour les mêmes actes que ceux qui font l'objet de notre plainte actuelle. La même résolution précisait "que, au cas où le Portugal manquerait de se conformer au paragraphe 2 de la présente résolution, le Conseil de sécurité se réunira pour examiner d'autres mesures".

126. Le Portugal refuse de se conformer aux prescriptions de cette résolution. Et le Conseil est à nouveau réuni pour examiner et arrêter ces "autres mesures". En tout état de cause, il ne saurait examiner ces "autres mesures" sans tenir un compte étroit de toutes les mesures qui ont été arrêtées auparavant sur cette affaire, car il s'agit toujours d'une seule et même affaire. Le Conseil ne saurait examiner ces "autres mesures" sans s'attaquer aux causes profondes qui sont à l'origine du climat d'insécurité chronique qui règne à présent dans cette partie du continent africain. Enfin, il ne saurait prendre, en l'occurrence, des mesures moins nettes et moins fermes que celles qui ont déjà fait l'objet de diverses résolutions, notamment les résolutions 273 (1969) et 294 (1971), lesquelles marquent toutes une condamnation expresse du Gouvernement portugais.

127. Je sais que d'aucuns accueillent toujours avec un certain scepticisme les décisions de l'Organisation des Nations Unies, doutent de leur efficacité, voire de leur utilité. Mon gouvernement, pour sa part, garde toujours sa confiance en notre organisation, et c'est pourquoi, tout en renouvelant, pour une fois encore, toute sa gratitude à l'égard du Conseil, il attend votre décision avec une sereine confiance.

128. Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Sénégal et je tiens à lui dire que j'ai été sensible aux paroles très généreuses qu'il a prononcées à mon égard.

129. M. FARAH (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation a déjà commenté le rapport de la mission spéciale créée en application de la résolution 294 (1971) du

Conseil. J'aurai donc peu de chose à dire pour développer la déclaration que nous avons faite à la 1586^{ème} séance.

130. En renouvelant son appui aux recommandations qui figurent dans le rapport de la mission spéciale, ma délégation désire souligner les points suivants.

131. Qu'il me soit permis tout d'abord d'établir un fait, qui est peut-être évident, mais qui, aux yeux de ma délégation, mérite cependant d'être expliqué. Dans la question de la plainte du Sénégal contre le Portugal, le Conseil de sécurité a été prié de faire le genre de travail pour lequel il avait été créé, c'est-à-dire d'assurer la paix et la sécurité d'un peuple et d'un territoire qui avaient fait l'objet d'agressions, ainsi que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales d'un Etat lorsqu'ils ont été attaqués. Le rôle de maintien de la paix confié au Conseil de sécurité a un sens spécial lorsque c'est un Etat relativement petit et essentiellement pacifique qui fait l'objet de l'agression. Le fait est qu'à notre époque les puissances nucléaires comptent sur la terrible puissance de leurs armements nucléaires pour qu'elle leur serve de frein réciproque, et les puissances moyennes parmi les pays développés peuvent compter sur beaucoup d'armements compliqués. Les pays en voie de développement, pour leur part, peuvent seulement espérer que la Charte et le rôle qu'elle prescrit au Conseil de sécurité les préserveront de l'agression.

132. Jusqu'à présent, le Conseil de sécurité a agi d'une façon correcte à l'égard de la plainte du Sénégal. Comme la Charte le recommande, il a utilisé une mission d'enquête, mesure capitale si on veut arriver à des jugements équitables et à une action efficace pour faire face à toute situation impliquant une rupture de la paix.

133. La mission spéciale que le Conseil lui-même a chargée de faire enquête sur la plainte du Sénégal a constaté que des actes d'agression avaient en fait été commis contre le peuple et le territoire du Sénégal. D'après les termes mêmes du paragraphe 127 du rapport de la mission spéciale, "la mission a relevé les indices propres à désigner comme responsables les autorités portugaises en Guinée (Bissau)". Nous savons qu'il ne s'agissait pas d'actes isolés et il faut les considérer dans le cadre d'une longue série de plaintes présentées par le Sénégal au sujet d'actes d'agression semblables que le Conseil de sécurité a déjà condamnés dans le passé. Ma délégation est fermement convaincue que ce conseil n'a d'autre recours que de faire savoir aux autorités portugaises que tout nouvel acte d'agression contre le Sénégal ou contre tout autre Etat africain voisin du territoire portugais en Afrique fera l'objet des mesures coercitives que le Conseil peut adopter. En prenant une telle position, le Conseil ne doit laisser aucun doute sur la fermeté de ses intentions dans ce domaine.

134. Si nécessaire que soit une position de ce genre, elle ne sera cependant qu'une tentative de traiter les symptômes plutôt que la cause même de la violence qui est endémique le long des frontières des territoires portugais en Afrique. La mission spéciale a presque exclusivement réduit la question dans son ensemble à ses éléments les plus simples, c'est-à-dire la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assurer la paix et la sécurité au peuple du Sénégal et la nécessité de

veiller à ce que le peuple de la Guinée (Bissau) et, peut-on ajouter, ceux de tous les territoires portugais d'Afrique aient la possibilité d'exercer librement leur droit inaliénable à disposer d'eux-mêmes et à être indépendants.

135. C'est naturellement le refus aux populations de la Guinée (Bissau) de leurs droits inaliénables qui est la cause fondamentale de la tension qui existe dans cette région et dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce fait est clairement établi au paragraphe 127 du rapport, où il est indiqué que "ces actes de violence et de destruction mentionnés ci-dessus apparaissent bien comme étant la conséquence de la situation spéciale qui prévaut en Guinée (Bissau) et qui . . . est en contradiction avec la "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

136. Le rapport de la mission spéciale aurait naturellement donné au Conseil une analyse beaucoup plus approfondie de la situation qui règne dans la région si le Gouvernement portugais avait autorisé la mission spéciale à visiter le territoire de la Guinée (Bissau), lui permettant ainsi d'enquêter sur place au sujet de certaines des accusations portées contre ce gouvernement. Malheureusement, et conformément à l'attitude de défi que le Gouvernement portugais a toujours adoptée à l'égard des Nations Unies à propos des questions relatives aux territoires africains contrôlés par le Portugal, la réponse a été négative. Le rapport traite de ce fait au paragraphe 122 où l'on peut lire : "La mission spéciale déplore vivement ce manque de coopération qui l'a empêchée de s'acquitter pleinement du mandat qui lui avait été confié en vertu du paragraphe 4 de la résolution 294 (1971)."

137. Ma délégation est persuadée que les membres du Conseil tireront leurs propres conclusions de ce refus de permettre à une mission d'enquête du Conseil de sécurité d'entrer en Guinée (Bissau).

138. L'histoire de l'administration de ce territoire par le Portugal au cours des deux dernières décennies foisonne de détails sur des actes barbares et de statistiques lugubres qui brossent le tableau de la politique brutale et répressive imposée au vaillant peuple de la Guinée (Bissau). La semaine dernière, le Président de la Quatrième Commission a attiré l'attention des délégations membres sur le texte d'un télégramme en date du 9 novembre adressé au Secrétaire général des Nations Unies par Amílcar Cabral, secrétaire général du PAIGC — le mouvement de libération de la Guinée (Bissau). Il ne serait pas déplacé d'attirer l'attention des membres du Conseil sur cette communication, compte tenu notamment du fait qu'elle donne une idée de l'ampleur des derniers outrages subis par le peuple de la Guinée (Bissau). Le texte se lit comme suit :

"Désespérés par les grandes victoires remportées cette année par notre parti, les criminels colonialistes portugais procèdent, depuis le mois d'août, à de sauvages bombardements aériens de la population pacifique des régions que nous avons libérées. A la fin du mois d'octobre, ils avaient détruit 38 villages, tué 7 femmes et 8 enfants, et blessé 28 personnes.

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que n'ayant pas réussi à terroriser ni à démoraliser notre peuple qui est

décidé à poursuivre sa juste lutte pour la liberté, la paix et le progrès, les colonialistes portugais se préparent fébrilement à répandre des produits chimiques toxiques afin de détruire nos récoltes avant la prochaine moisson, dans le but évident de mettre fin par la famine à notre lutte. Compte tenu des sombres perspectives qu'ouvrent ces préparatifs, nous vous prions de prendre toutes les mesures en votre pouvoir pour dénoncer et condamner d'avance ce crime monstrueux contre l'Afrique et contre l'humanité."

139. Le Conseil devrait s'intéresser tout spécialement au paragraphe 45 du rapport de la mission spéciale, d'après lequel le Président du Sénégal aurait déclaré que ce n'était pas "entre le Portugal et le Sénégal qu'existait un contentieux de fond, mais bien entre le Portugal et les nationalistes de la Guinée (Bissau)". Le Sénégal est disposé à engager un dialogue avec le Portugal non pas pour régler la question de la Guinée (Bissau), mais pour contribuer à ce qu'un dialogue s'engage entre le Gouvernement portugais et les nationalistes. C'est ainsi que des problèmes de ce genre devraient être abordés et résolus; le choix est entre cette solution et la guerre — et c'est une guerre qui fait rage en Guinée (Bissau).

140. En résumé, le Conseil de sécurité doit maintenant faire deux choses : il doit justifier la confiance qu'une petite nation a placée en son autorité lorsqu'elle lui a demandé protection contre l'agression et il doit appuyer de tout le poids de son autorité morale, politique et, en cas de nécessité, coercitive tout effort déployé par l'Organisation tout entière pour obtenir la mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans le territoire de la Guinée (Bissau) et dans les autres territoires d'Afrique sous domination portugaise.

141. Ce sont là les mesures qu'envisagent les recommandations de la mission spéciale; ce sont là les mesures que ma délégation appuierait.

142. Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi, qui désire introduire le projet de résolution du Burundi, de la Sierra Leone et de la Somalie qui est présenté au Conseil dans le document S/10395.

143. M. TERENCE (Burundi) : Comme vous venez de le dire fort à propos, Monsieur le Président, c'est au nom des délégations africaines — celles de la Sierra Leone, de la Somalie et la mienne propre — que je prends la parole pour soumettre au Conseil le projet de résolution qui fait l'objet du document S/10395.

144. Comme les membres du Conseil s'en souviendront, un rapport a été soumis il y a quelques semaines. Le projet de résolution que je vous présente est, en fait, fondamentalement basé sur les principaux éléments de ce rapport. Pour cette raison, ma délégation se bornera donc à introduire le projet de résolution et à faire quelques commentaires, en attendant l'occasion où elle entend intervenir sur la substance du problème dont le Sénégal nous a saisis.

145. Ce projet de résolution a été discuté au cours de réunions tenues par les six membres qui faisaient partie de

la mission spéciale qui a été dépêchée au Sénégal. Je voudrais mettre un accent spécial sur certains points de ce projet de résolution.

146. Tout d'abord, comme je le disais tout à l'heure, il est foncièrement calqué sur le rapport de la mission spéciale, et je tiens à souligner que ce rapport a été unanimement adopté par le représentant du Nicaragua, qui présidait la mission, et ceux de la Belgique, du Japon, de la Pologne, de la République arabe syrienne et du Burundi.

147. On se rendra compte que le paragraphe 2 du dispositif est conforme au contenu du paragraphe 127 du rapport. Je parle de ce paragraphe parce que, bien sûr, chaque gouvernement est mû par certaines contingences qui lui sont particulières et qui peuvent, en conséquence, dans des cas de ce genre, lui inspirer quelque appréhension, voire quelques craintes.

148. Le paragraphe 3 correspond au texte du paragraphe 122 du rapport. Le projet de résolution déplore l'absence de coopération du Gouvernement portugais. Il y a même eu une lettre du Portugal qui rejetait la coopération avec la mission spéciale du Conseil de sécurité. Vous constaterez les raisons qui ont déterminé le gouvernement de Lisbonne à refuser une telle coopération, car s'il y avait absence de culpabilité, il n'y aurait pas eu de raison de refuser cette coopération. Donc, l'attitude qu'a adoptée le Portugal à l'égard de la mission spéciale du Conseil de sécurité est déjà un signe qui accuse ce pays.

149. Aux paragraphes 4 à 8 du projet de résolution — je tiens à le souligner —, ce sont les recommandations figurant au paragraphe 128 du rapport qui sont reproduites. Vous constaterez que le paragraphe 4 correspond à la section A du paragraphe 128 du rapport, tandis que les paragraphes 5 et 6 du projet de résolution sont le reflet du texte de la section B. Les paragraphes 5 et 6 expriment, bien sûr, la nécessité pour le Conseil de sécurité et tous les organes des Nations Unies de reconnaître à tous les peuples en général et au peuple de la Guinée (Bissau) en particulier le droit d'accéder à l'indépendance.

150. Vous constaterez, d'autre part, que ces attaques périodiques et endémiques qui sont dirigées contre le Gouvernement et le peuple sénégalais sont dues au fait que le Portugal se cramponne avec persistance à ses territoires coloniaux. Or, tant qu'il en sera ainsi, la paix ne pourra pas régner dans la région.

151. Nous reconnaissons que, par souci de coopération — le Conseil de sécurité assumant une responsabilité collective —, nous avons été obligés d'édulcorer, voire d'affaiblir le projet de résolution pour qu'il puisse être acceptable à tous les membres. C'est donc le souci de coopération, de concession, qui a prédominé et, en conséquence, nous espérons qu'en retour un esprit d'unanimité prévaudra au sein du Conseil. Nous comptons sur l'unanimité des membres du Conseil lors du vote sur ce projet de résolution qui, à la suite des consultations que nous avons engagées, a dû subir certaines modifications qui l'ont plus ou moins édulcoré, mais, compte tenu des faits au sein du Conseil, force nous était, bien sûr, de collaborer et d'accepter certaines propositions qui ne correspondaient pas exacte-

ment à la gravité de la situation telle qu'elle est décrite dans le rapport de la mission spéciale.

152. Dans le cas où un membre quelconque du Conseil voudrait poser une question à ce sujet, ma délégation ainsi que les délégations de la Somalie et de la Sierra Leone sont prêtes à y répondre.

153. M. TAYLOR-KAMARA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation, qui est l'un des auteurs du projet de résolution, s'associe à ce projet et à l'excellente façon dont le représentant du Burundi, M. Terence, vient de le présenter au Conseil de sécurité.

154. Ma délégation a parlé longuement de cette question à la 1586ème séance lorsque le rapport de la mission au Sénégal a été déposé. Nous avons fait remarquer alors, avec la plus grande fermeté, que les constatations de la mission et de ses experts militaires ne laissent subsister aucun doute dans l'esprit de ma délégation et qu'un certain nombre d'attaques dirigées contre l'intégrité territoriale de la République du Sénégal avaient bien été commises par les

forces armées du Portugal stationnées dans l'enclave voisine occupée de la Guinée (Bissau). Nous sommes absolument convaincus que les mines qui ont fait un certain nombre de morts et causé des destructions dans des villages et sur des routes du Sénégal avaient été posées par des militaires portugais. Cette conviction est d'autant plus forte que nous connaissons — et je suis certain que le Conseil connaît également — la façon dont le Portugal agit à l'égard des pays qui touchent ses colonies africaines. Le Conseil a été de temps en temps saisi de plaintes semblables d'agression venant de la Zambie, de la République de Guinée, du Congo (Kinshasa) — devenu le Zaïre — et de la Tanzanie. Les archives en font foi.

155. Nous aurions vivement souhaité qu'un projet de résolution plus ferme soit soumis à l'adoption du Conseil mais, étant donné les considérations politiques qui découlent de sa composition, ma délégation ne peut qu'accepter le projet actuel.

La séance est levée à 18 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
